



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023**

**COMMUNE  
DE  
PLOUHINEC**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la grande salle de l'espace Jean-Pierre Calloc'h, en séance publique, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT.

**Morbihan**

**Présents :** Mmes Sophie LE CHAT, M. Stéphane SANCHEZ, Mme Alexandra HEMONIC, M. Philippe LE GUYADER, Mme Julie LE LEUCH, MM. Pierre STEPHANT et Régis JAFFRE, Mme Marina GERARD, MM. Thomas FILLON et Michel GUILLEVIC, Mmes Maud COCHARD, Cathy CORVEC, MM. Benoit CROQ, Franz FUCHS, Mme Emmanuelle JEHANNO, M. Guillaume KERVINGANT, Mmes Armande LEANNEC et Sabine LE BARON, M. Eddy LE CLANCHE, Mmes Marie-Christine LE QUER, Véronique LE SERREC, Stéphanie LE SQUER, Nolwenn LE TRIBROCHE et Anne MILES.

**Date de convocation**  
20 septembre 2023

**Date de publication**  
2 octobre 2023

**Nombre de  
conseillers**  
en exercices 29  
présents 24  
votants 27

**Absents :**

Mmes Audrey PESSEL et Sidonie BOUSSEMART, Messieurs Jean-Marc CHABROL, Jean-Jacques GUILLERMIC et Jean-Philippe CHAVANE DE DALMASSY.

**Procurations :**

Madame Audrey PESSEL donne pouvoir à Monsieur Pierre STEPHANT  
Madame Sidonie BOUSSEMART donne pouvoir à Madame Sophie LE CHAT  
Monsieur Jean-Jacques GUILLERMIC donne pouvoir à Madame Stéphanie LE SQUER

**Secrétaire de séance :**

Mme Emmanuelle JEHANNO

**2023-09-2.7 - DENOMINATION DE VOIE**

**Rapporteur :** Pierre STEPHANT

La Loi 3 DS du 21 février 2022 (art. 169) ainsi que l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales imposent à toutes les communes, quelle que soit leur importance, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits sans distinction public-privé.

Le nom du « Parc résidentielle de loisirs de Saint-Cornély » situé au lieudit La Mare aux Canards prête à confusion avec les lieudits situés à proximité, La Lande de Saint-Cornély ou La Fontaine de Saint-Cornély. Par conséquent, il convient de nommer et numéroter cette future voie comme suit, afin de clarifier la localisation de ce dernier et de lever d'éventuels doutes, notamment pour les services de Secours :

- **Parcelle ZT n°426 : 19 Rue de la Mare aux Canards**
- **Parcelle ZT n°428 : 1 Rue de la Mare aux Canards**
- **Parcelle ZT n°429 : 2 Rue de la Mare aux Canards**
- **Parcelle ZT n°430 : 3 Rue de la Mare aux Canards**
- **Parcelle ZT n°431 : 4 Rue de la Mare aux Canards**
- **Parcelle ZT n°432 : 5 Rue de la Mare aux Canards**
- **Parcelle ZT n°433 : 6 Rue de la Mare aux Canards**
- **Parcelle ZT n°434 : 7 Rue de la Mare aux Canards**
- **Parcelle ZT n°435 : 8 Rue de la Mare aux Canards**
- **Parcelle ZT n°436 : 9 Rue de la Mare aux Canards**


- Parcelle ZT n°437 : 10 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°438 : 11 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°439 : 14 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°440 : 17 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°441 : 18 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°442 : 16 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°443 : 15 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°444 : 13 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°445 : 12 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°446 : 24 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°447 : 23 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°448 : 22 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°449 : 21 Rue de la Mare aux Canards
- Parcelle ZT n°450 : 20 Rue de la Mare aux Canards

La présente délibération sera transmise au Service Départemental des Impôts Foncier du Morbihan (S.D.I.F.), secteur Lorient.

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 24 août 2023,

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, l'assemblée délibérante :**

- **NOMME** cette voie « Rue de la Mare aux Canards » ;
- **NUMEROTE** comme proposé ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023	
Reçu en préfecture le 29/09/2023	
Publié le 02/10/2023	
ID : 056-215601691-20230926-20230927-DE	

**Fait en mairie le 26 septembre 2023**

**Au registre suivent les signatures.**

La Maire,  
Sophie LE CHAT




La secrétaire de séance  
Emmanuelle JEHANNO



